

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 796

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2 QUINQUIES

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et paramédicaux des territoires, pondérée par leur situation démographique, sanitaire, »

les mots :

« des territoires, pondérée par leur situation démographique, médicale, ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi la deuxième phrase du même alinéa :

« L'indicateur est calculé chaque année, par spécialité médicale, par l'agence régionale de santé dans les lieux qu'elle délimite de manière à couvrir l'intégralité de son ressort territorial. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir un indicateur territorial de l'offre de soins qui évalue la densité de l'offre de soins médicaux des territoires pour lutter efficacement contre les déserts médicaux.